

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 176**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Verquières - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1 39 66**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Verquières pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 2 169 890 €HT pour une subvention totale de 1 735 912 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 400 000 € pour un programme de travaux de 500 000 €HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015 et la 2<sup>ème</sup> tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 320 292 € lors de la Commission Permanente du 21 octobre 2016 sur une dépense subventionnable fixée à 400 365 €HT.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Verquières pour la tranche 2017 de ce contrat, ne faisant apparaître aucune modification par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2017 sont les suivantes :

- MISE AUX NORMES ET REFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune souhaite mettre aux normes et rénover la salle polyvalente construite en 1986.

Le projet a pour objectif de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de repenser l'organisation de l'espace afin d'en optimiser le fonctionnement, d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et l'isolation phonique et de remettre aux normes le système électrique.

Cela comprend également l'installation de nouveaux sanitaires, le traitement des façades, le changement des menuiseries extérieures, la réfection du hall d'entrée et la création d'un office.

Le montant de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 319 525 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 255 620 €

- AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE CABANNES ET DE LA PLACE DES FRENES

La commune souhaite réhabiliter la Route de Cabannes, axe principal d'entrée de ville desservant la nouvelle place et la résidence « la magnaneraie », la Place des Frênes, et les abords des commerces de proximité existant dans ce quartier.

Le projet comprend la reprise de chaussées, la création de places de stationnements et de cheminements, la pose de ralentisseurs, la réfection de l'éclairage, la pose de mobilier urbain et un aménagement paysager.

Il permettra de concilier circulation, stationnement, sécurité des piétons et embellissement du village.

Le montant de l'opération, prévue en 2016 et 2017, s'élève à 750 365 €HT, dont 600 000 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 600 292 € dont 480 000 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 919 525 €HT, réparti comme suit :

- Mise aux normes et réfection de la salle polyvalente..... 319 525 €HT
- Aménagement de la route de Cabannes et de la place de Frênes ..... 600 000 €HT

---

TOTAL ..... 919 525 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2015 : ..... 100 000 €HT
- 2016 : ..... 400 365 €HT
- 2017 : ..... 919 525 €HT
- 2018 : ..... 450 000 €HT
- 2019 : ..... 300 000 €HT

---

TOTAL : ..... 2 169 890 €HT

La participation du Conseil départemental pourrait être fixée à 735 620 € pour la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1 735 912 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Verquières en application de la délibération n° 105 du 30 janvier 2015.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Verquières au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 735 620 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2015/2019, soit une dépense subventionnable estimée à 919 525 €HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental est sans incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL